


<b>Numéro</b>	<b>DL180208-LM01</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Domaines de compétences par thèmes – Culture	
<b>Objet</b>	Agrément à la mise en œuvre d'une sous-concession pour l'exploitation du bar-restaurant Le Comptoir de la Vill'A	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 15 février 2018

L'an deux mil dix-huit le quinze février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLY, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Claude FROEHLY, Maire, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

#### **Etaient excusés :**

- Madame Séverine MAGDELAINÉ ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLY
- Madame Huguette HECKEL ayant donné procuration à Monsieur Bernard LUTTMANN
- Monsieur Naoufel GASMI ayant donné procuration à Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER
- Monsieur Jacques BIGOT ayant donné procuration à Monsieur Henri KRAUTH
- Monsieur Michel WAGNER ayant donné procuration à Monsieur Richard HAMM
- Monsieur Emmanuel LOUIS ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE ayant donné procuration à Monsieur Jérémy DURAND
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur André KUHN ayant donné procuration à Monsieur Patrick FENDER

---

Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	9 février 2018
Date de publication délibération :	20 février 2018
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	20 février 2018

---

## VI. CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE

### 1. AGRÉMENT À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOUS-CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT LE COMPTOIR DE LA VILL'A

Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a adopté la création et les statuts d'une société publique locale entre la commune d'Illkirch-Graffenstaden et les communes de Geispolsheim et d'Eschau afin de lui confier par contrat la gestion des équipements culturels L'Illiade et la future Vill'A.

Par délibération du 26 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du centre culturel L'Illiade et ses installations.

Puis, par délibération du 25 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention de délégation de service public relatif à l'exploitation de la Vill'A et ses installations, dont le bar-restaurant « Le Comptoir ».

L'article 5 de cette convention autorise la subdélégation d'une partie du service, sous réserve de l'agrément du délégant.

Par un courrier daté du 8 février 2018, la Société Publique L'Illiade, en la personne de son Directeur Général, a sollicité la commune d'Illkirch-Graffenstaden pour obtenir un tel agrément, en vue de confier l'exploitation du bar-restaurant Le Comptoir à un tiers par le biais d'une sous-concession.

Vu le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'Illiade et de la Vill'A, et notamment ses articles 5 et 29,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de donner son agrément à la mise en œuvre par la SPL L'Illiade d'une sous-concession à fin d'exploitation du bar-restaurant Le Comptoir, dans le respect des conditions fixées par le décret relatif aux contrats de concession et par la convention de délégation de service public en vigueur.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour extrait conforme

**Le Maire  
Claude FROEHLY**

